







### Le doute porté sur les institutions

Dès lors que les risques de telles mises à part seraient contenus, il deviendrait possible de bénéficier de la réalisation de la première promesse de l'appartenance à la société. De là découlerait la possibilité de se rapporter à un monde commun, tout en gardant une vue propre sur celui-ci, et de se tenir sur un espace public sans que l'origine n'en fasse un territoire communautaire. Mais ces possibilités ne s'affermissent que lorsque sont assurées l'*inscription* dans le jeu des institutions et l'*égalité*. C'est alors que s'ouvre le second cycle d'enquêtes des sociologues.

Aussi, les interrogations, à la vue des torts faits aux immigrés eux-mêmes (et à l'exploitation qu'ils subirent), sont aiguillées par la hantise que les jeunes ne soient menacés d'une *mise en demeure dans la position* de leurs parents. Ainsi se dessine une double considération inquiète pour la « mobilité sociale » et l'accès *équitable* aux biens distribués, cela même que doivent offrir des institutions justes : et les enquêtes de se porter sur l'école puis le monde du travail [Borkowskin, 1990 ; Viprey et Deroche, 1998 ; Beaud, 2002].

Du point de vue de la scolarisation, l'alerte s'est d'abord posée sur l'idéologie républicaine. Il fut pointé à la fois sa difficulté à appréhender la diversité des cultures et son exigence opiniâtre à vouloir « gommer les différences », ce qui, finalement, considérant l'effort imposant que cela demande, risque de produire échec et exclusion [Lorcerie, 1999]. Mais l'inégalité, autre motif d'alarme, peut aussi avoir partie liée avec la manière dont les agents scolaires reconduisent continûment des formules de caractérisation, nourries de stéréotypes « culturalistes », qui, d'emblée, déconsidèrent les jeunes « issus de l'immigration » [Payet, 1995]. Et c'est bien leur lien de filiation qui semble autoriser la projection du stéréotype de l'« immigré ». Ces jeunes se verraient alors *mis en demeure dans la position antérieure de leurs pères* et, « culturalisés » de la sorte, ils seraient destinés aux filières reléguées.

Une semblable opération sera réalisée dans l'inspection des institutions économiques, et notamment du marché du travail. L'hypothèse sera faite qu'il en va, outre des « handicaps objectifs », de « processus discriminatoires » agissant au seuil du monde du travail [Dayan, Echardour et Glaude 1996 ; Bataille, 1997 ; Simon, 2000]. De là, et répondant à ces multiples alertes, un certain nombre

de dispositifs publics, adressant spécifiquement le « public jeune issu de l'immigration », seront mis en œuvre.

Prenant acte que les enfants d'immigrés sont encadrés par de nombreux dispositifs qui tentent de surseoir aux difficultés qu'on leur attribue, les enquêtes des sociologues prirent alors pour cible tous les « lieux » qui, les constituant comme un « public » d'une action sociale ou éducative, font usage d'un équipement de catégories<sup>1</sup>. Le débat autour de celui-ci, notamment au travers de la constitution catégoriale des « jeunes issus de l'immigration », a d'ailleurs alimenté de nombreuses controverses, surtout lorsqu'elle fut articulée au problème des modes de *politisation* de l'injustice sociale [Noiriel, 1989]<sup>2</sup>. Car la ratification scientifique d'une telle catégorie, outre le fait de légitimer la mobilisation de critères de classement opérant sur la base d'une différence entre autochtone et étranger, détournerait l'attention critique des « rapports sociaux ».

### La production de fâcheuses catégories, une hantise transversale

Le problème posé par la constitution de catégories génériques se profile dans les analyses comme une *hantise durable et transversale*, et de fait, elle survient à chaque cycle d'écriture. Si elle est documentée par de fâcheux précédents (« colonialisme », « Vichy ») ou d'indésirables contre-modèles annonçant un futur redouté (*affirmative action* ou *communautarisme* anglo-saxon), sa prégnance tient grandement au fait qu'elle semble toujours, pour les sociologues, emporter le risque de rompre l'*égalité* ou d'enfermer dans un *caractère* [de Rudder et Poiret, 1999]. Cela mettrait alors en danger tant le premier que le second niveau de l'appartenance. Le premier, parce que cette inscription emporte une *caractérisation* qui, en faisant le *départ* entre les personnes sur la base de leurs « origines », pourrait *prendre* ou *donner effet* à l'équivalent d'une mise en demeure dans une spatialité originelle. Quant au second, il en va de la crainte qu'un tel départ caté-

1. N'oublions pas que cette écriture poursuit une histoire *se faisant*. Ainsi, les dispositifs équipés par les pouvoirs publics procèdent grandement des maux révélés et des dangers annoncés par les sciences sociales. Les sociologues en tiennent compte dans leurs travaux.

2. Une telle topique a été activée par Spire et Merlié [2000], lors de la « controverse des démographes ».

gorial ne devienne durable et se ne détermine dans l'érection d'un « statut » *spécifique* (faisant ainsi tomber hors du droit commun), voire *inférieur* ou, pour dire le mot qui fâche, « minoritaire ». Mais transversale plus encore puisqu'elle articulerait aussi des inquiétudes se rapportant au troisième niveau de l'appartenance.

Ce troisième niveau advient sur la base des deux autres. En effet, si l'appartenance s'indique très classiquement comme effective en son intégralité dans l'activité politique, activité qui s'entend comme la libre et égale participation à l'éclosion et à l'entretien d'une *communauté politique*, seule la réalisation des promesses contenues dans les niveaux qui précèdent permet et offre possibilité à celle-ci. D'un côté, la « différence », lorsqu'elle ne se détermine pas en ségrégation, et de l'autre, l'égalité effective ouvrent un espace pour délibérer et agir politiquement. Mais cette « différence », si elle n'est pas un obstacle à l'activité politique, peut toutefois, sous certaines conditions, entraîner des préoccupations à propos d'incapacités.

Les enquêtes sur ces supposées incapacités, conduisant ce troisième cycle d'écriture, révélèrent un contrefort : celui des *procédures* et *formats* par lesquels il est attendu que se plient les personnes avant de se présenter à l'espace politique et d'y donner de la voix. Certains auteurs, soucieux du devenir et de la condition politique des enfants d'immigrés, ont cherché à montrer combien ce « contre-fort » semblait incapable de laisser s'immiscer ces voix et d'entendre ce qu'elles portaient. Ils entreprirent de re-spécifier la compréhension, jusque-là entièrement accordée à une défiance, d'un « ethnique » qui, sur le chemin, est devenu *ethnicité*. En effet, ce mutisme devint à ce point inquiétant que les sociologues tentèrent d'exhumer, et de constituer comme l'expression d'une ethnicité, des conduites et des pratiques urbaines, artistiques ou même ludiques, auxquelles ils entendaient conférer une qualité politique.

À toute fin de redisposer les bases fiduciaires d'une participation, leur démarche semble appeler alors à sa reconnaissance, et même plus, à faire de l'ethnicité un phénomène qui ne se laisse comprendre que comme *demande de reconnaissance*. Mais, lorsqu'il s'agit de penser les modalités pratiques et logistiques de cette reconnaissance, survient à nouveau la question de la désignation catégoriale et la hantise de celle-ci de faire retour. Car si certains posent que mener les jeunes vers l'activité politique suppose de leur *ménager* des conditions facilitant leur parution publique (cela passant par une *reconnaissance* de l'ethnicité), d'autres estiment que l'équipement même de cette reconnaissance ne serait pas sans générer de douteuses propensions qui, à terme, pourraient miner la constitution de la commu-

nauté politique. Deux grands risques sont alors dessinés. Le premier consiste à estimer qu'une telle reconnaissance de « communautés minoritaires » annonce une « fragmentation » de la « communauté des citoyens » prescrite par Dominique Schnapper. Pour d'autres, l'actualisation de cette reconnaissance risquerait d'entraîner un étouffement de la pluralité en alignant les voix sur un standard « ethnique », standard qui plus est arrêté par des institutions ignorant les formes d'autocompréhension des personnes passibles de cette « identité ». Par là, l'édification de la communauté politique serait viciée, puisque certaines personnes seraient comme *obligées* à une *communautarisation* de leur voix pour prendre part au débat public, contrainte que d'aucuns jugent trop lourde, puisqu'il en irait alors de l'étouffement de la capacité des personnes à être des « individus ».

Cette dernière incarnation de la hantise de la désignation catégoriale nous offre occasion de passer au second grand thème autour duquel l'écriture sociologique s'est effectuée. Il s'agit de la question de l'« individu ». Ce thème est lié à celui que l'on vient d'explorer, puisque l'appartenance dans le genre de société qui est le nôtre *s'accorde* à un « individu » et suppose, pour que se réalise une *bonne* communauté politique, que les personnes puissent paraître et s'apparaître comme des « individus ». De là s'indiquerait la *faillibilité* d'une communauté politique (la nôtre) qui jamais n'adresse ni ne figure le « jeune issu de l'immigration » comme un « individu », mais toujours comme le *membre* putatif d'une « communauté étrangère », comme l'*objet* d'un souci, comme le *patient* d'une politique publique, etc.

### Instaurer la personne en tant qu'*individu*

Sur la base d'une spécification de l'« individu » comme être *autonome*, portée par un *projet* qu'il peut articuler par la *parole*, trouvant par là une valorisation morale et figurant l'*instance considérée par le Droit*, les sociologues ont entrepris de montrer de quelles manières le *jeune* (et singulièrement lorsqu'il est un *enfant d'immigré*) semble ne pas être immédiatement reconnu, et ne pas se rendre reconnaissable, comme tel. Ainsi ont-ils fait surgir des *vulnérabilités*, les empêchant de se maintenir au monde dans cet état où sont reconnues *responsabilité* et *autonomie*, par lesquelles ces jeunes-ci voient alors limiter et arrêter l'avènement et le déploiement des capacités qui fondent la *dignité* d'un *individu accompli*.











- Santelli B., *La mobilité sociale dans l'immigration. Itinéraires de réussite des enfants d'origine algérienne*, Toulouse, Presses Universitaires du Mirail, 2001.
- Sayad A., « Les enfants illégitimes », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 25 et 26-27, 1979.
- Sayad A., *Un Nanterre algérien, terre de bidonvilles*, Paris, Autrement, 1995.
- Simon P., « Les jeunes de l'immigration se cachent pour vieillir. Représentations sociales et catégories de l'action publique », in *VEI Enjeux*, n° 121, 2000.
- Viprey M. et Deroche L., *Conditions d'accès à l'entreprise des jeunes étrangers ou d'origine étrangère : nature des résistances*, Rapport final pour le FAS, IRES, 1998.
- Zéroulou Z., « L'école et les enfants d'immigrés : quel traitement ? », in B. Loreyte (dir.), *Les politiques d'intégration des jeunes issus de l'immigration*, Paris, L'Harmattan, 1989.

## Chapitre 11

### Les jeunes des quartiers urbains dits « sensibles »

CYPRIEN AVENEL

Dresser un bilan des recherches sur la jeunesse des quartiers urbains dits « sensibles » suppose d'étudier les mécanismes de construction sociale et politique du « problème des banlieues ». La société française véhicule à ce sujet une représentation construite à partir des reportages médiatiques de la violence et du malheur. Or, le spectacle de la « souffrance à distance » renforce les stéréotypes sociaux déjà existants [Boltanski, 1993]. Les jeunes suscitent le plus souvent des sentiments de pitié ou de peur. Ils ne sont jamais perçus autrement que dans l'écart qui les sépare des normes dominantes [Rey, 1996]. Non sans paradoxe, les sociologues contribuent à la consolidation de cette représentation négative qu'ils prétendent combattre lorsque leurs attitudes oscillent entre misérabilisme et populisme. La logique de stigmatisation s'impose d'autant plus fortement au chercheur que les « jeunes de banlieue » ou les « jeunes des cités » sont définis sommairement, et que ces questions sont au croisement de thématiques plurielles : la ségrégation, l'immigration, le racisme, les violences urbaines, les politiques de la Ville, les politiques sociales, la question de la ville, la question sociale, les classes populaires, etc.

Éclatées, les problématiques et les études disponibles laissent difficilement entrevoir un principe d'unité, et l'on peut, en définitive, se demander si les « jeunes de banlieue » constituent un objet d'étude scientifique. A-t-on affaire à une sociologie de la jeunesse qui